



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUIN 2008

EF

MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS & PROCURATIONS :

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	PROCURATION A...
<i>Jean-François ROOST</i>	X			
<i>Nelly PIGUET</i>	X			
<i>Claude ROLLAND</i>	X			
<i>Gilles BELLI</i>		X		
<i>Jacques BONIN</i>	X			
<i>Elise ANDRE</i>	X			
<i>BANDI Pascal</i>		X		
<i>Alain BOURQUARD</i>	X			
<i>Séverine CALABRE</i>		X		
<i>Sylvia COLA</i>	X			
<i>Grégory DIZY</i>	X			
<i>Monique HERBULOT</i>	X			
<i>Jean-Paul LALLOZ</i>		X		<i>Jacques BONIN</i>
<i>Odile MEYER-ZARAGOZA</i>		X		<i>Francis MORANDINI</i>
<i>Francis MORANDINI</i>	X			

Secrétaire de séance : Nelly PIGUET

1 – Motion contre l'installation de l'Entreprise TTT

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il a appris récemment, au cours d'une réunion du Syndicat de l'Aéroparc, que l'Entreprise TTT (Transports Tous Travaux) vient d'acquérir 3 hectares de terrain sur la zone industrielle de BOUROGNE-MORVILLARS (côté MORVILLARS) et qu'elle s'y installerait prochainement.

Monsieur le Maire souhaite donc alerter le Conseil Municipal ainsi que les habitants de BOUROGNE que l'installation de ce type de société engendrera des désordres en tout genre, et notamment :

- L'accroissement sans précédent de la circulation de poids lourds dans les environs : en effet, l'Entreprise TTT possède environ 100 véhicules roulants qui effectueront plusieurs rotations chaque jour, auxquelles il faudra ajouter les camions des sociétés de BTP environnantes qui viendront déposer leurs déchets sur la plate-forme de stockage. Ce sont les habitants de BOUROGNE qui en subiront les conséquences puisque le seul accès existant à cette zone est situé à BOUROGNE.
- L'accroissement des risques de pollution sur une zone sensible : puisque accueillant déjà l'usine d'incinération, les cuves ELF ANTARGAZ entre autre. En effet, l'Entreprise TTT possède t-elle les certifications pour dépolluer les déchets avant de les broyer ? Il est reconnu que ces déchets variés émanant d'entreprises, hôpitaux, particuliers ... possèdent des matières polluantes de type CMR (cancérogène, mutagène et reprotoxique) ou de type PCB (polychlorobiphényle). Il est primordial de rappeler que cette structure se situera à moins de 100 mètres de l'Allaine et d'habitations.
- L'accroissement sans précédent des nuisances sonores, de vibrations et de poussière : Il faut préciser que plusieurs communes ont déjà refusé l'installation de TTT sur leur territoire ; de plus, les entreprises déjà présentes sur la zone risquent de quitter le site du fait de ces nuisances. .../...

Monsieur le Maire propose donc en conséquence de délibérer contre l'installation de cette entreprise sur la zone de BOUROGNE– MORVILLARS pour toutes ces raisons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité des membres présents au vu de l'accroissement sans précédent de la circulation de poids lourds, des risques d'augmentation de la pollution sur une zone déjà sensible, de l'augmentation de nuisances en tout genre, de refuser catégoriquement l'installation de l'entreprise TTT sur la zone industrielle de BOUROGNE – MORVILLARS, de saisir le Préfet ainsi que les parlementaires afin que tout soit mis en œuvre pour interdire l'installation de la Société TTT sur cette zone ; copie de la présente délibération sera transmise à : M. Christian PROUST, Président du Syndicat de l'Aéroparc, Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort, M. Yves ACKERMANN, Président du Conseil Général et à M. Damien MESLOT, Député du Territoire de Belfort.**

2) - Validation du devis de la Sté PM CONSEIL

Dans le but de mettre en œuvre et imprimer le prochain bulletin municipal, il est proposé de retenir la Société PM CONSEIL pour les montants suivants :

- Bulletin allégé : 1 481 € HT
- Bulletin complet : 2 835 € HT
- Formation-conseil : 1 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité des membres présents de retenir la Société PM CONSEIL, de valider les montants ci-dessus détaillés, d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire et de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif.**

---o0oO00o---